

AVIS DE LA CIRCULATION

Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelange, Rue Eich

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 19 décembre 2025 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art. 1^{er}.

Le 04 janvier 2026 de 06h00 à 22h00, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit, Leudelange,

- *Rue Eich, Parking du Centre culturel, sur tous les emplacements,*
- *Place des Martyrs, sur tous les emplacements.*

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 

Art. 2.

Pendant la même période et aux mêmes endroits, la route est barrée.



Cette interdiction est indiquée par le signal C, 2a 

Art. 3.

Une signalisation adéquate sera mise en place.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Jean-Pierre ROEMEN